

Contrat de territoire Eau et Climat Croult – Enghien - Vieille Mer 2023-2025

CLE Comité de pilotage – Bilan 2024

Mardi 04 novembre 2025 – Enghien-Les-Bains



Programme du COPIL

14h : Ouverture du comité de pilotage

Benoît JIMENEZ - Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM

14h15 : Intervention du partenaire financier du contrat

Paul MORIEN – Chargé d'opération du département de la Seine-Saint-Denis – Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

14h30 : Présentation du bilan 2024 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

Jeanne MULLER – Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)

14h45 : 3 retours d'expérience autour des grandes thématiques du contrat

Métropole du Grand Paris – Etude des potentialités de réouverture et de renaturation et diagnostic hydromorphologique des cours d'eau métropolitains

Communauté d'agglomération Val Parisis – Mise en séparatif dans la continuité de l'opération Paris Parc

Ville d'Enghien-les-Bains – Désimperméabilisation d'une aire de stationnement (parking Verdun et aménagement du Square Jean Mermoz

15h30 – Visite de site sur la gestion des eaux pluviales par la Ville d'Enghien-les-Bains

Désimperméabilisation d'une aire de stationnement (parking Verdun et aménagement du Square Jean Mermoz

16h30 : Conclusion et fermeture du comité de pilotage

Benoît JIMENEZ - Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM



Ouverture du comité de pilotage

Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM



Intervention du partenaire financier du contrat

*Paul Morien, Chargé de mission du
département de la Seine-Saint-Denis
(AESN)*



Présentation du bilan 2024 du contrat de territoire Eau et Climat Croult-Engghien-Vieille Mer

*Jeanne MULLER, Animatrice du contrat de territoire Eau et
Climat Croult-Engghien-Vieille Mer 2023-2025 (SAGE CEVM)*



Le contrat de territoire Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

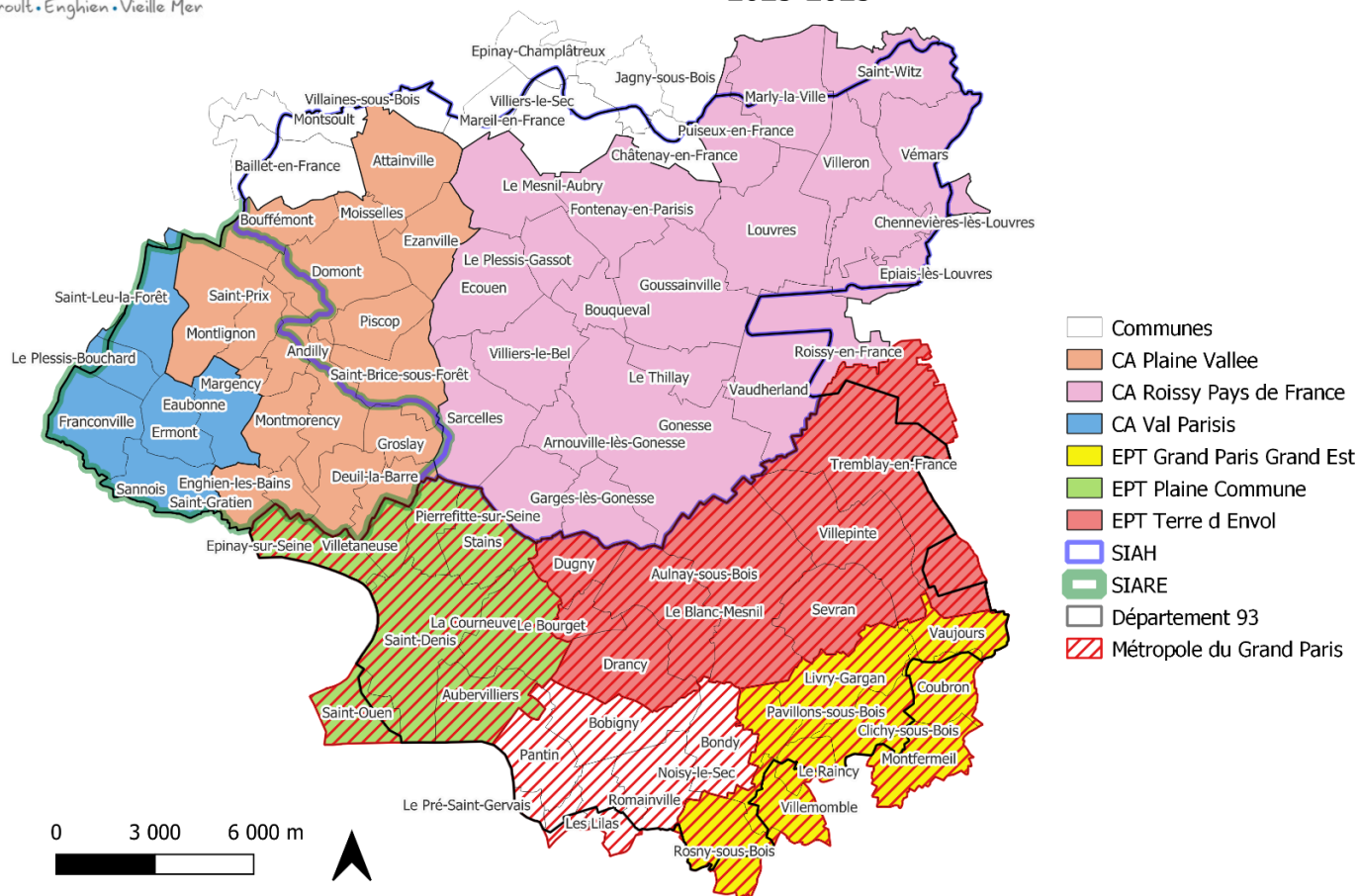
Rappel

- Contrat sur 3 ans : 2023-2025
- Financé par l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Reprend la stratégie, les enjeux, les objectifs et le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
- **116 actions inscrites par 12 maîtres d'ouvrages** pour un montant prévisionnel de **107 623 724 € HT**

Enjeu 1 : Gestion des eaux pluviales à la source	Enjeu 2 : Préservation des milieux aquatiques et humides	Enjeu 3 : Fiabilisation des systèmes d'assainissement	Enjeu 4 : Animation, communication et sensibilisation
28 actions	26 actions	52 actions	10 actions
12 679 695 € (HT)	34 097 400 € (HT)	60 112 629 € (HT)	734 000 € (HT)



Carte des signataires du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer
2023-2025



Bilan de l'année 2024

91 actions prévues :



- 33 actions initialement prévues en 2024
- 35 actions en cours (initiées en 2023 mais non terminées - actions sur plusieurs années)
- 23 actions reportées de 2023

→ 5 dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'AESN sur les 12 actions engagées



Montant des actions prévues en 2024 (91 actions) : 43 609 005 € (HT)

46 actions ont été engagées soit 51 %

Montant des actions engagées en 2024 (46 actions) : 6 725 075€ (HT) soit 15 %



Bilan de l'année 2024



Enjeu I : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques

20 actions prévues en 2024 pour un montant de 3 424 270 € HT



En 2024 :
9 actions engagées
2 actions terminées
7 actions reportées
2 actions annulées



En 2024 :
2 227 080 € inscrit
au contrat soit
65 %

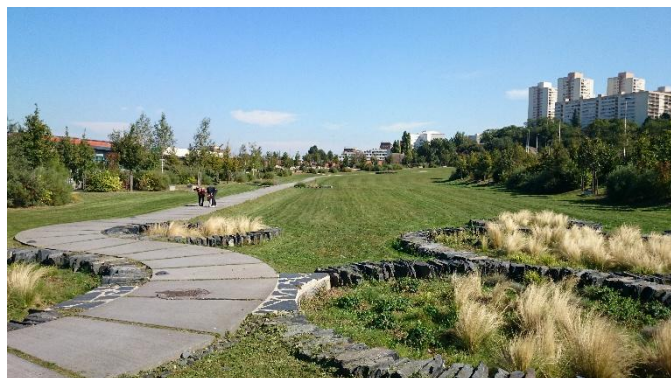


Photo d'illustration : Jardin de pluie Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec (93)

Indicateurs réalisés en 2024 :

- **10 775 m²** de réseaux d'eaux pluviales déconnectés
- **6 609 m²** d'espaces végétalisés créés
- **6 555 m²** de pleine terre créée

2 actions terminées :

- Désimperméabilisation d'une aire de stationnement Place Verdun (Enghien-les-Bains)
- Fourniture, pose et entretien d'échelles limnimétriques sur les cours d'eau, plan d'eau, zones humides et bassin d'eaux pluviales du territoire du SIARE



Bilan de l'année 2024



Enjeu II : Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social

19 actions prévues en 2024 pour un montant de 13 614 900 € HT



Photo d'illustration : Petit Rosne à Ezanville (95)



En 2024 :
11 actions engagées
1 action terminée
7 actions reportées



En 2024 :
2 227 080 € inscrit
au contrat soit 16 %

Indicateurs réalisés en 2024 :
5 études de restauration hydro morphologique lancées

1 action terminée :

Préservation et restauration des zones humides à caractère humide (Fosse aux boucs à Saint-Witz) par le SIAH Croult et Petit Rosne



Bilan de l'année 2024



Enjeu III : Améliorer la qualité des eaux superficielles

42 actions prévues en 2024 pour
un montant de 26 332 335 € HT



En 2024 :
14 actions engagées
2 actions terminées
25 actions reportées
1 action annulée



En 2024 :
2 225 504 €
inscrit au
contrat soit 8 %

Indicateurs réalisés en 2024 :
487 branchements mis en
conformité

2 actions terminées :

- Opération groupée de mise en conformité des branchements sur les rues Pasteur, Pierre Curie et Cerisaie à Stains par l'EPT Plaine Commune
- Mise en conformité de branchement par la communauté d'agglomération Plaine Vallée



Photo d'illustration

Bilan de l'année 2024



Photo d'illustration



En 2024 :
7 actions engagées (70 %)
3 actions reportées



En 2024 :
144 387 € engagé soit 61 %



Bilan des années 2023-2024

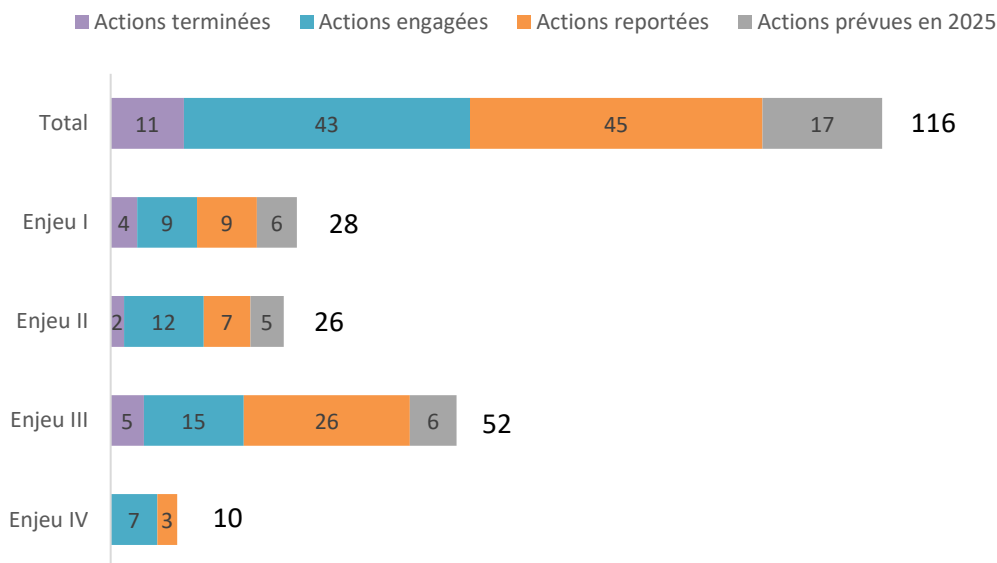


Nombre d'actions inscrites au contrat : 116 actions

Nombre d'actions engagées (2023-2024) : 54 actions soit 47%

Nombre d'actions annulées ou reportées (2023-2024) : 45 actions soit 53%

Représentation graphique de l'avancement des actions par enjeu du contrat à fin 2024



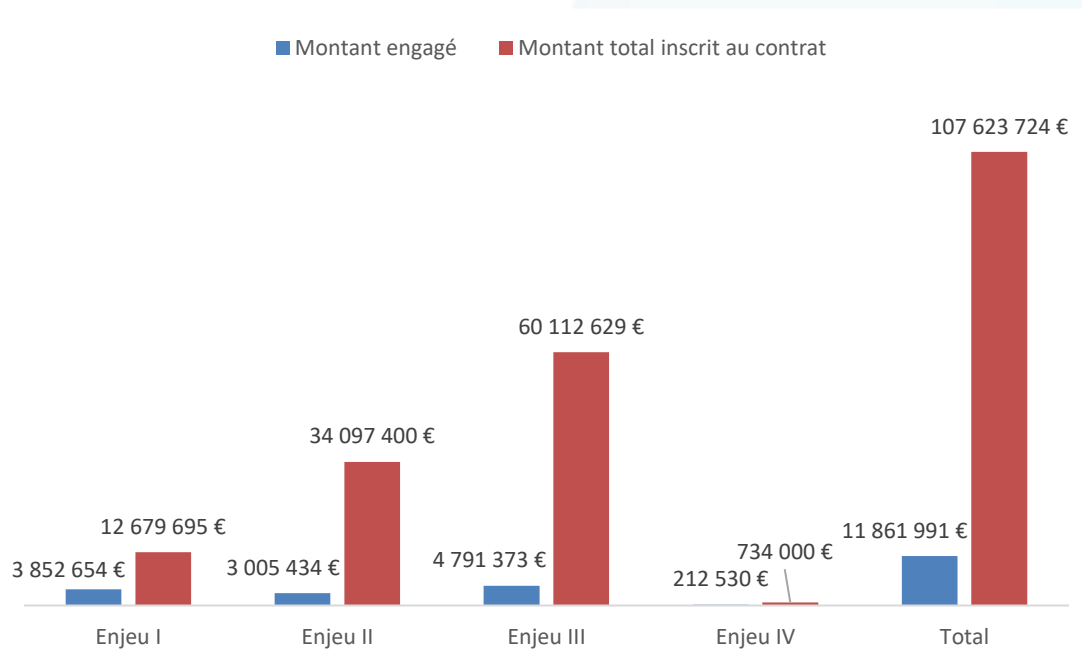
Bilan des années 2023-2024



Montant total inscrit au contrat : 107 623 724 € (HT)

Montants engagés au contrat en 2023-2024 : 11 861 991 € (HT) soit 11%

Représentation graphique de l'avancement des montants par enjeu du contrat à fin 2024

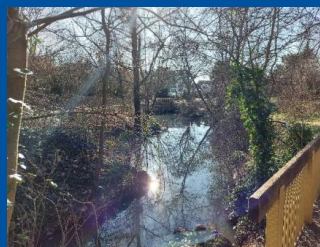


La suite....

- Rencontre avec les signataires du contrat fin 2025
- Bilan final du contrat
- CLE Comité de pilotage bilan du contrat en 2026
- Elaboration du nouveau contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 – Signature prévue mi-2026



Étude des potentialités de restauration hydromorphologique des cours d'eau du territoire de la Métropole du Grand Paris et priorisation des actions



- 1. Le territoire de la Métropole du Grand Paris, le programme d'actions GeMA et ses ambitions**
2. L'étude des potentialités des petits cours d'eau

1. La Métropole du Grand Paris

1^{er} janvier 2016 création de la Métropole du Grand Paris

➔ loi MAPTAM (27 janvier 2014) et renforcement par la loi NOTRE (7 août 2015)

La Métropole c'est :

- 7,2 millions d'habitants
- 814 km²
- 130 communes
- Réparties sur 6 départements
- 12 territoires (11 établissements publics territoriaux + la Ville de Paris)

- 5 compétences :



GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION
DES INONDATIONS



PROTECTION ET MISE EN VALEUR
DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE
DU CADRE DE VIE



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
MÉTROPOLITAIN



POLITIQUE LOCALE
DE L'HABITAT



DÉVELOPPEMENT
ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL



Métropole
du Grand Paris



1. La compétence GeMAPI-Eau

GeMAPI : Compétence **exclusive et obligatoire** relative à la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**

1^{er} janvier 2018 : Prise de la compétence GeMAPI par la Métropole du Grand Paris

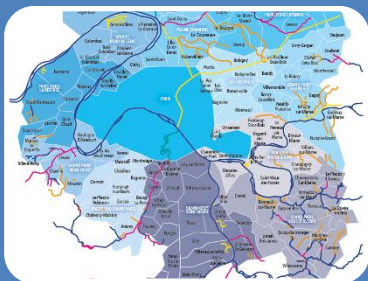
Définie par l'article **L.211-7** du **code de l'environnement**

Que recouvrent les missions de la GeMAPI ?

- 1** L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5** La défense contre les inondations et contre la mer
- 8** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



1. Les objectifs du pôle GeMA



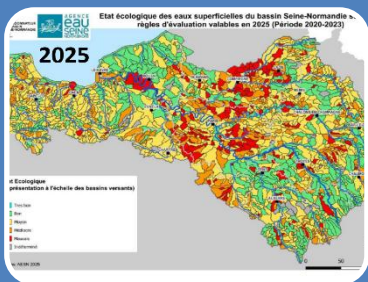
Connaissance, stratégie et planification

- Etudier les potentialités des milieux aquatiques et humides
- Etablir la stratégie foncière permettant de redonner de la place aux cours d'eau
- Intégrer les enjeux GEMA dans la planification urbaine



Maitrise d'ouvrage de projets et gestion

- Redonner vie aux cours d'eau
- Restaurer les milieux aquatiques et humides
- Ralentir les crues en restaurant le cycle hydrologique
- Gérer et entretenir les milieux aquatiques et humides



Ressource en eau et coopérations

- Faire vivre le principe de solidarité amont aval urbain rural
- Suivi des syndicats dont la Métropole est membre
- Intégrer les enjeux de la Métropole dans les différentes échelles de la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie

1. Les milieux aquatiques et humides de la Métropole du Grand Paris

Linéaire réseau hydrographique : 450 km

140 km
de grands
cours d'eau
et annexes

53 km
Canaux
et
darses

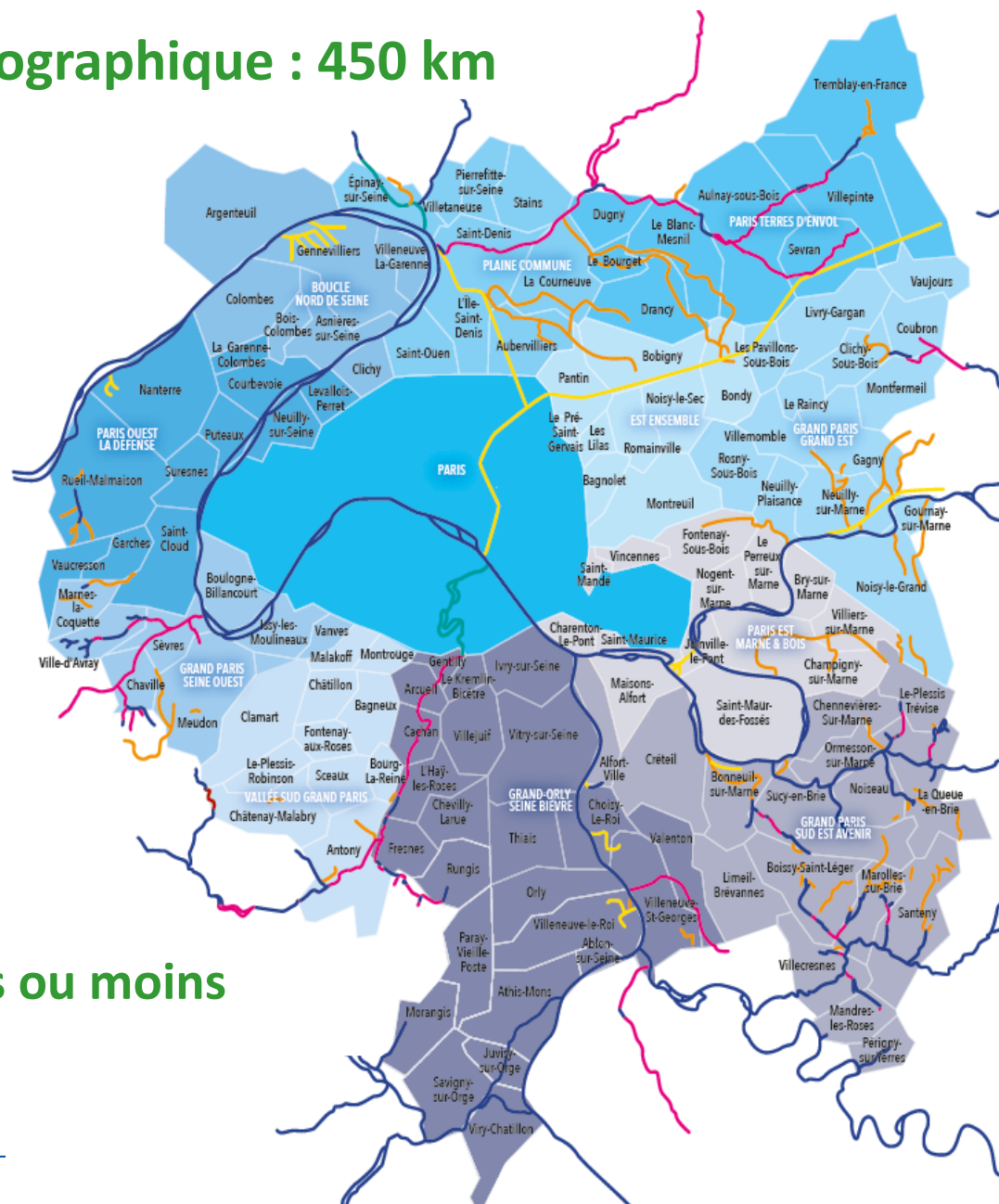
13 km
tracé
historique

65 km
tronçons
à ciel
ouvert

108 km
indéterminés

70 km
tronçons
busés

**Et des zones humides plus ou moins
artificialisées**



1. Redonner vie aux milieux aquatiques et humides

Connaissance du patrimoine aquatique et humide du territoire métropolitain



Etude des potentialités de restauration hydromorphologique des **petits cours d'eau** et priorisation des actions → lancement en 2024



Etude des potentialités de restauration hydromorphologique des **berges des grands cours d'eau** → lancement en 2025

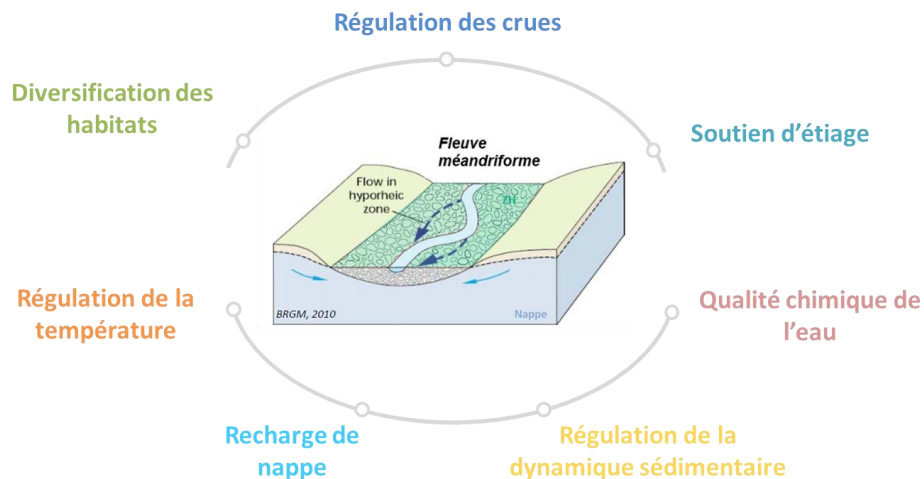


Etude des potentialités de restauration écologique des **Zones Humides et des Zones d'Expansion des Crues** → lancement en 2026

Maitrise d'ouvrage Métropole



Bâtir une stratégie GEMA avec une vision écosystémique et intégrée des milieux



1. Pourquoi redonner vie aux cours d'eau ?



Enjeux :

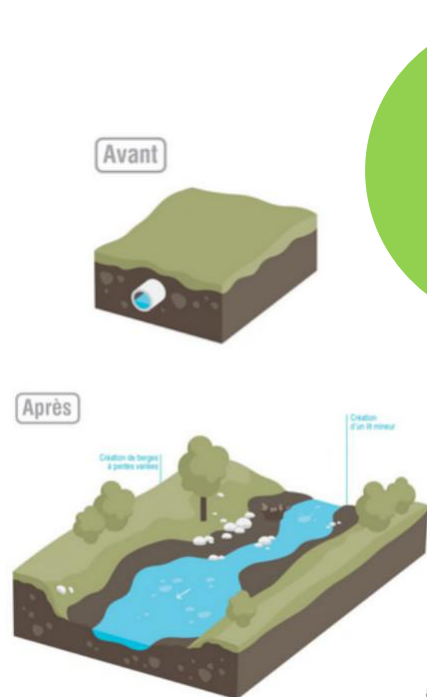
Environnementaux : Biodiversité et qualité de l'eau.

Urbains : Ralentissement des crues et adaptation au changement climatique.

Sociaux : Réappropriation de la culture de l'eau et amélioration du cadre de vie.

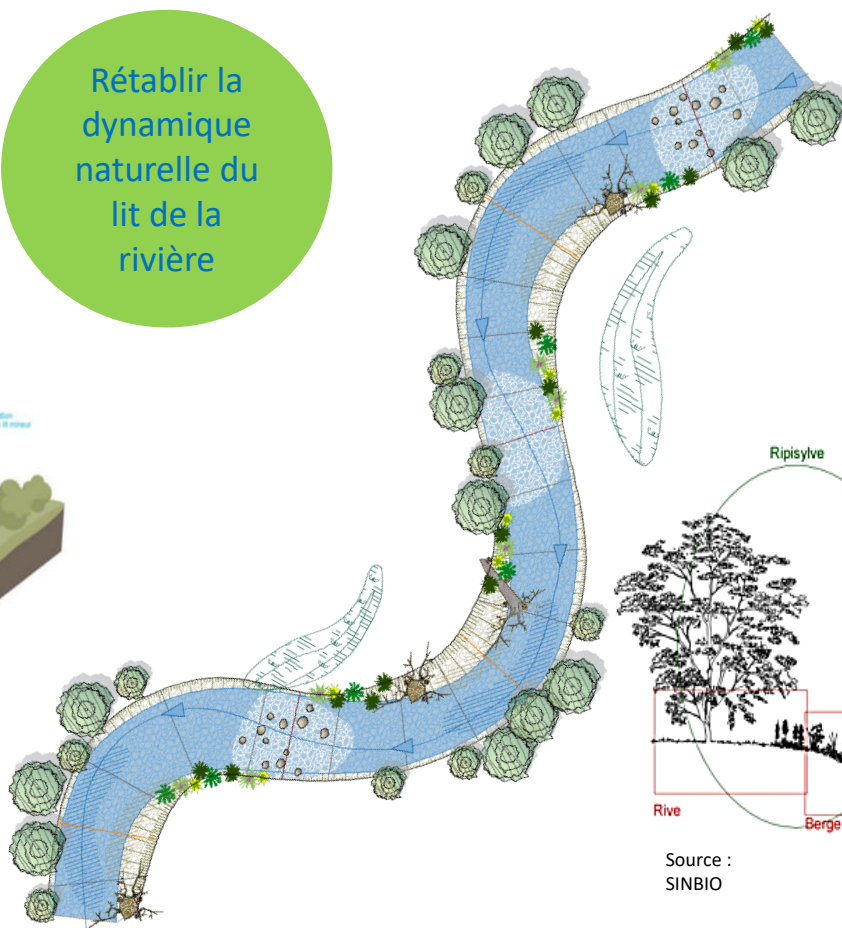
1. Comment redonner vie aux cours d'eau ?

Restauration hydromorphologique d'un cours d'eau = redonner les fonctionnalités et les caractéristiques physiques fonctionnelles des cours d'eau (évolution des profils en long et en travers et du tracé).



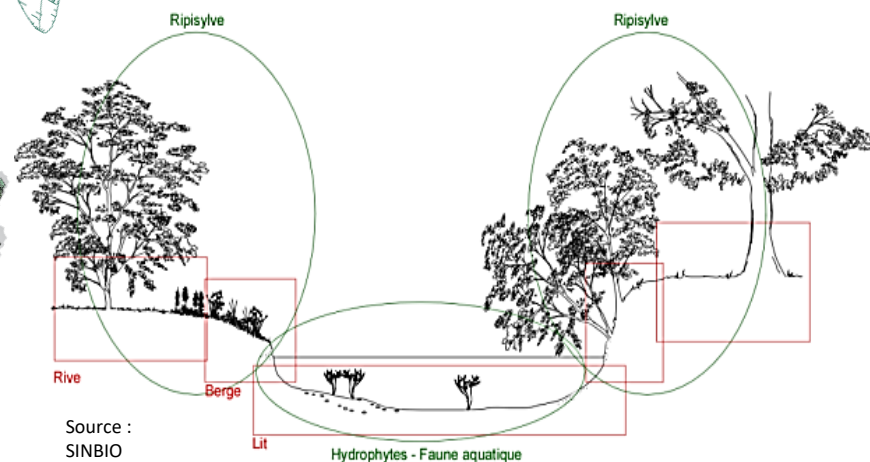
Source : EGIS

Rétablir la
dynamique
naturelle du
lit de la
rivière



Source : IRH

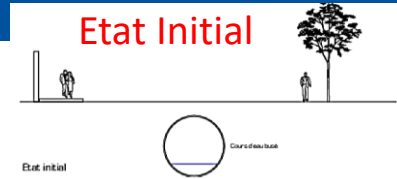
Reconstituer
la diversité
des habitats
aquatiques



Source :
SINBIO

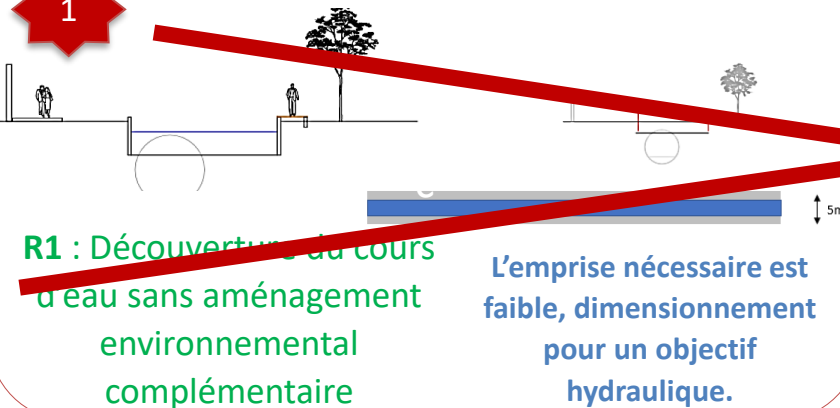
1. Comment redonner vie aux cours d'eau ?

Etat Initial

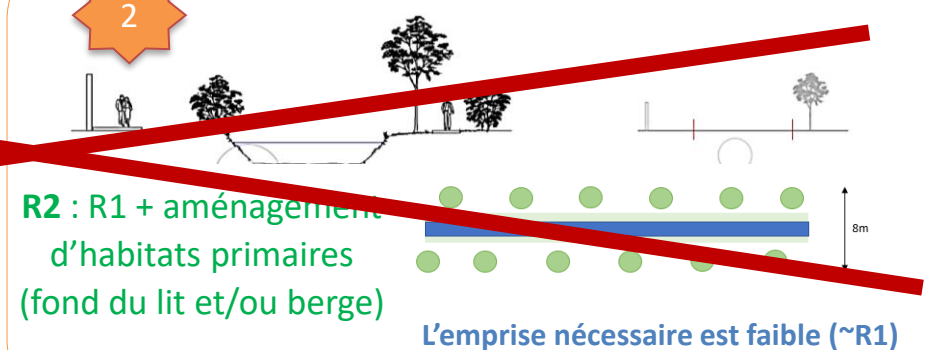


Des niveaux ambitieux de restauration des cours d'eau portés par la Métropole

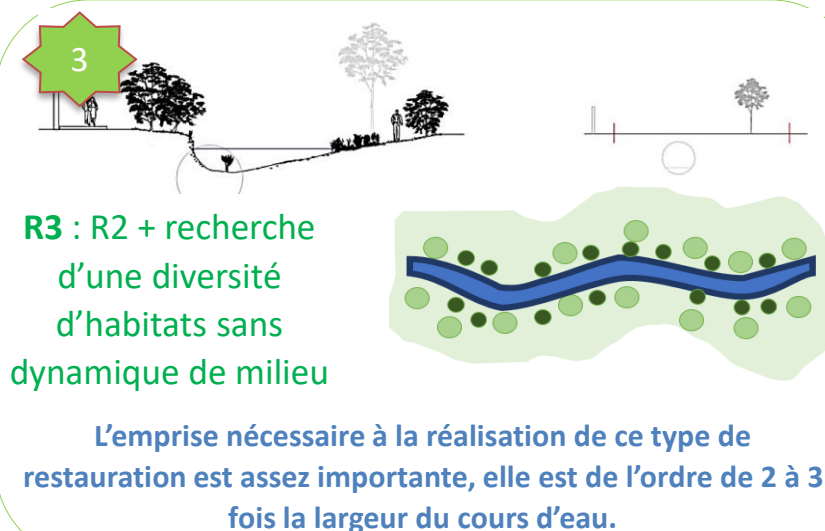
1



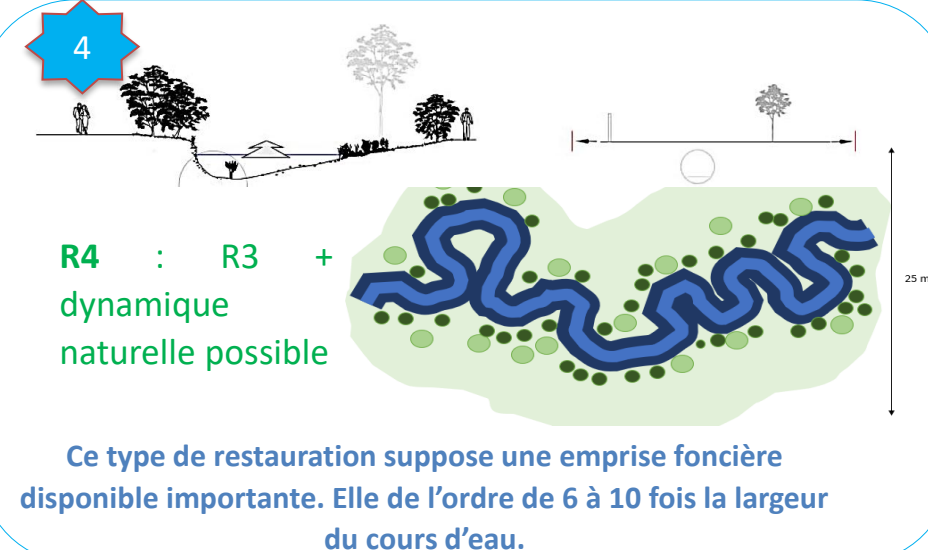
2



3



4



1. Le territoire de la Métropole du Grand Paris, le programme d'actions GeMA et ses ambitions

2. L'étude des potentialités des petits cours d'eau



- ✓ Constituer une **vision d'ensemble** partagée en cohérence avec le contexte urbain dense.
- ✓ Proposer un **programme ambitieux** de reconquête des cours d'eau métropolitains.
- ✓ Servir d'outil d'aide à la décision pour **prioriser** les interventions.

2. Périmètre et découpage de l'étude



2 lots géographiques – 256 km

Cours d'eau police de l'eau



65 km
tronçons
à ciel
ouvert

70 km
tronçons
busés

13 km
tracé
historique

Cours d'eau indéterminés



108 km
indéterminés

1 lot thématique

Analyse des documents de planification,
d'urbanisme et d'assainissement



2. Phasage de la mission (Lots 1 et 2)



- **Phase 1** : Repérage et état des lieux du réseau hydrographique métropolitain
 - Synthèse bibliographique
 - Campagne de terrain et état des lieux des cours d'eau métropolitains
 - Spécificité du lot 2 : Qualification du statut des cours d'eau
- **Phase 2** : Diagnostic des cours d'eau et découpage en tronçons homogènes
 - Analyse hydromorphologique et diagnostic
 - Découpage en tronçons homogènes et diagnostic associé
 - Définition de plusieurs typologies de cours d'eau et classification
 - Objectifs d'actions à définir par tronçon
- **Phase 3** : Proposition d'aménagement et de gestion par tronçons à travers un plan hiérarchisé d'interventions
 - Proposition d'actions type
 - Définition d'actions pour chaque tronçon
 - Etablissement de programmes d'actions d'entretien, d'actions ponctuelles et d'actions d'envergure
 - Hiérarchisation des actions

+ possibilité de lancer des études au stade esquisse en « urgence »



2024 : Lancement d'une **étude des potentialités de restauration hydromorphologique des petits cours d'eau** de la Métropole

Janvier 2024 - lancement des « urgences » du territoire

- Ru d'Arthelon à Meudon – site de l'ONERA
- Ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois
- Ru de Ville d'Avray et ru de Marivel à Sèvres

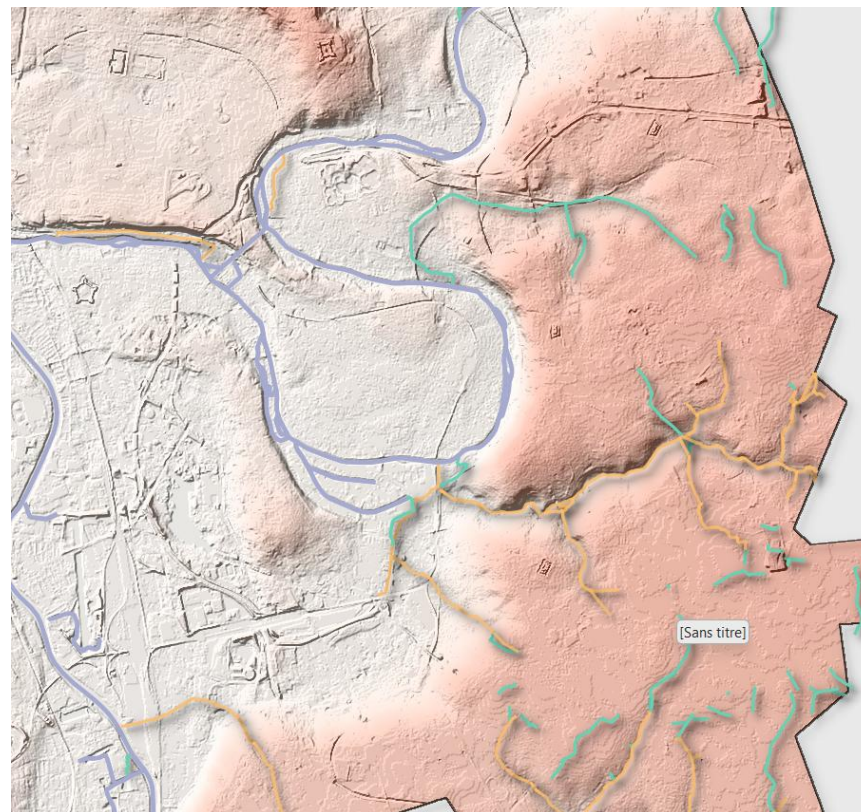
Juin 2024 - lancement de la phase de terrain

Novembre 2025 – présentation des prospections de terrain aux partenaires.



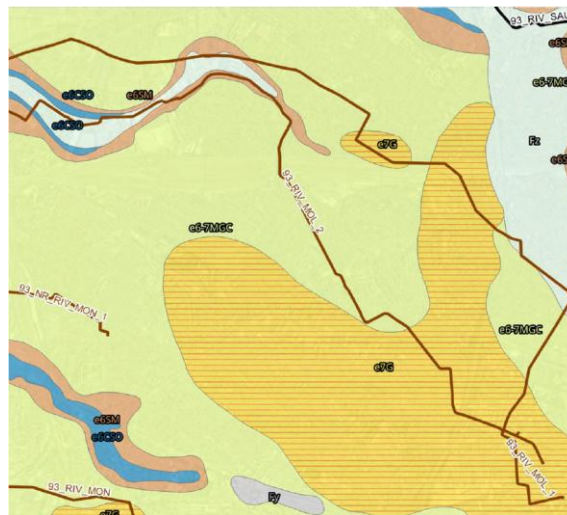
Classement d'un cours d'eau:

- Intégration à l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau
- Application loi sur l'eau
- Intégration au programme d'action du GeMAPIEN



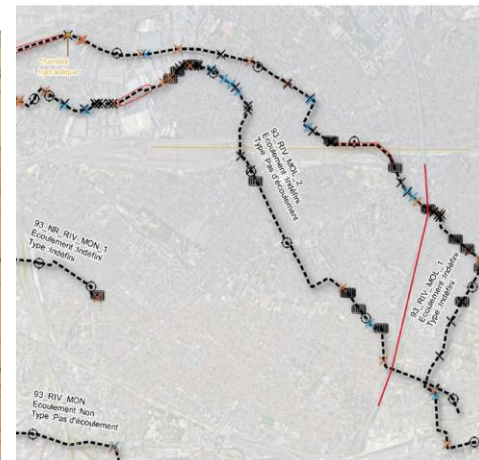
Ecoulement indéterminé ==> principe de précaution comme pour les ZH = prouver que l'écoulement en question n'est pas un cours d'eau

2. La Molette (93)



Precision: 3.9 m
Azimut: 236° (SO)
Temps: 22-10-2024 13:51

Powered by Google



Critère 1 - Présence et permanence d'un lit naturel à l'origine

Critère 2 - Débit suffisant une majeure partie de l'année

Critère 3 - Alimentation par une source



Proposition de classement en cours d'eau

* Nécessite un second passage pour validation



- ① Est-ce que les petits cours d'eau sont pris en compte dans les documents cadres, documents d'urbanisme et règlement d'assainissement ?
- ② Quelles démarches pour être avant-gardiste dans l'intégration de ces enjeux dans ces documents ?
- ③ Quels leviers pour mieux articuler les documents de planification avec les enjeux de restauration écologique des cours d'eau ?

ANALYSE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DOCUMENTS D'URBANISME ET REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

- ETAPE 1 : Vérifier la présence et la reconnaissance des cours d'eau dans les documents
- ETAPE 2 : Identifier les dispositions, orientations, règles s'y rapportant
- ETAPE 3 : Proposer des adaptations favorables à la restauration des cours d'eau et à la création d'espaces de mobilité



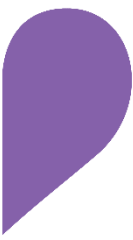
Vision d'ensemble partagée de la prise en compte des cours d'eau dans ces documents



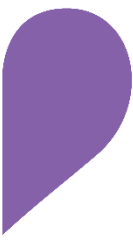
- **21 novembre 2025** : présentation des résultats de terrain
- **A partir de janvier 2026** :
 - Lancement des ateliers géographiques (sous bassin versant) et thématiques (assainissement et planification)
➔ validation cartographie + analyse des tronçons indéterminés
 - Poursuite des diagnostics de terrain ➔ propositions d'aménagements

Merci de votre attention

**CONTRAT DE TERRITOIRE
EAU ET CLIMAT
CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER
COPIL BILAN 2023 - 2025**



**RETOUR D'EXPÉRIENCE
SUR LA MISE EN SÉPARATIF
DES RÉSEAUX
À SAINT-LEU-LA-FORÊT**



Compétence Assainissement – Eaux Pluviales Urbaines

- ❖ Jusqu'à fin 2017 : la compétence Assainissement – Eaux Pluviales Urbaines était de ressort des communes du territoire de la CA Val Parisis
- ❖ A partir du 1^{er} janvier 2018 : la CA Val Parisis a récupéré la compétence Assainissement – Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire
 - 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville-la-Garenne, Frépillon, Herblay-sur-Seine, La Frette sur Seine, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, Sannois, Taverny
 - 13 communes gérées en direct par la CAVP via une Délégation du Service public de l'assainissement
 - Bessancourt gérée par le SIARE via une convention CAVP / SIARE
 - Frépillon gérée par le SIAVOS via l'adhésion CAVP / SIAVOS

Coordination des travaux

Lors des opérations importantes sur son territoire, la commune de Saint-Leu-la-Forêt, pour des raisons évidentes de coordination, d'intervention unique, de gêne minimale, avait l'habitude de réaliser conjointement l'ensemble des travaux de

- Chaussée (réfection de la sous-couche, renouvellement de la couche de roulement...)
- Trottoirs (élargissement, bordures...)
- Enfouissement des réseaux (éclairage public, électricité, télécommunication, fibre)
- Assainissement (réhabilitation, mise en séparatif...)

Opportunité de la démarche de coordination de la commune

- ✓ Unicité spatiale et temporelle de tous les travaux
- ✓ Pour l'assainissement, bonne intention de mise en conformité des réseaux et ouvrages
- ✓ Le seul critère pris en compte est l'état de la chaussée
- ✓ Pour l'assainissement, mise en séparatif quasi systématique, sans réflexion sur l'opportunité selon l'environnement
- ✓ Pour l'assainissement, pas de maillage réfléchi ni de continuité de la démarche

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) – 2021 / 2023

Pour la commune de Saint-Leu-la-Forêt, le Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé entre février 2021 et novembre 2023 sur la totalité du périmètre de la CA Val Parisis, a oscillé entre 2 solutions

- Compte tenu du caractère très anarchique de la démarche de mise en séparatif par la commune et de la complexité d'y donner suite → abandonner cette démarche pour un retour complet à un système unitaire
- Ne pas laisser tomber la démarche malgré tout vertueuse sur le principe → mais rationaliser sa mise en place par un plan concerté

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) – 2021 / 2023 (suite)

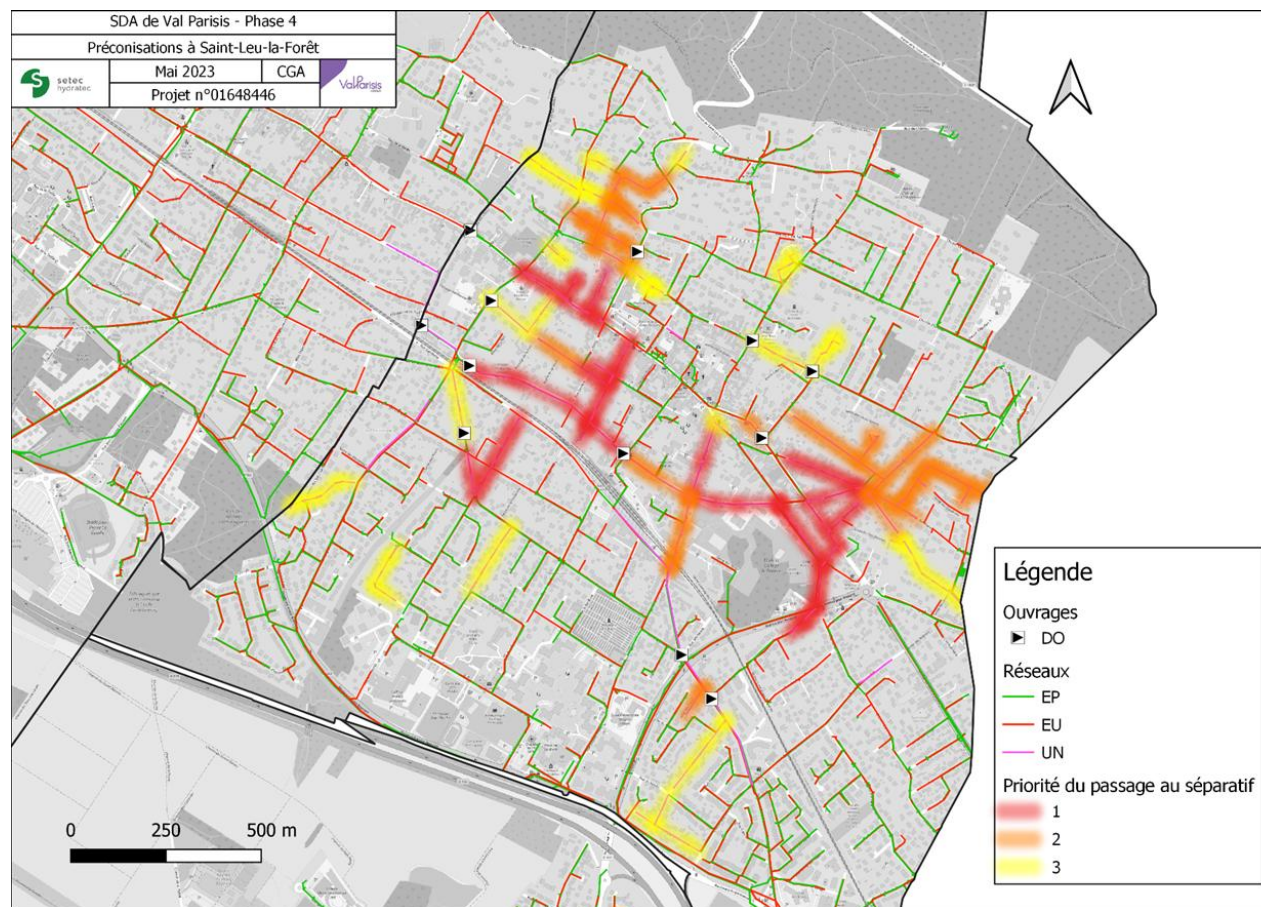
La solution choisie est donc celle d'une continuation réfléchie de la démarche de mise en séparatif des réseaux sur les secteurs concernés

- Réflexion sur des bassins versants complets
- Travaux sur des bassins versants complets jusqu'à finalisation totale du maillage sur le secteur concerné
- Priorisation des opérations selon l'urgence du maillage
- Prise en compte systématique immédiate des travaux à réaliser chez les riverains → mise en conformité sous 2 ans maximum

Plan Pluriannuel d'Investissement, issu du SDA, pour la mise en séparatif

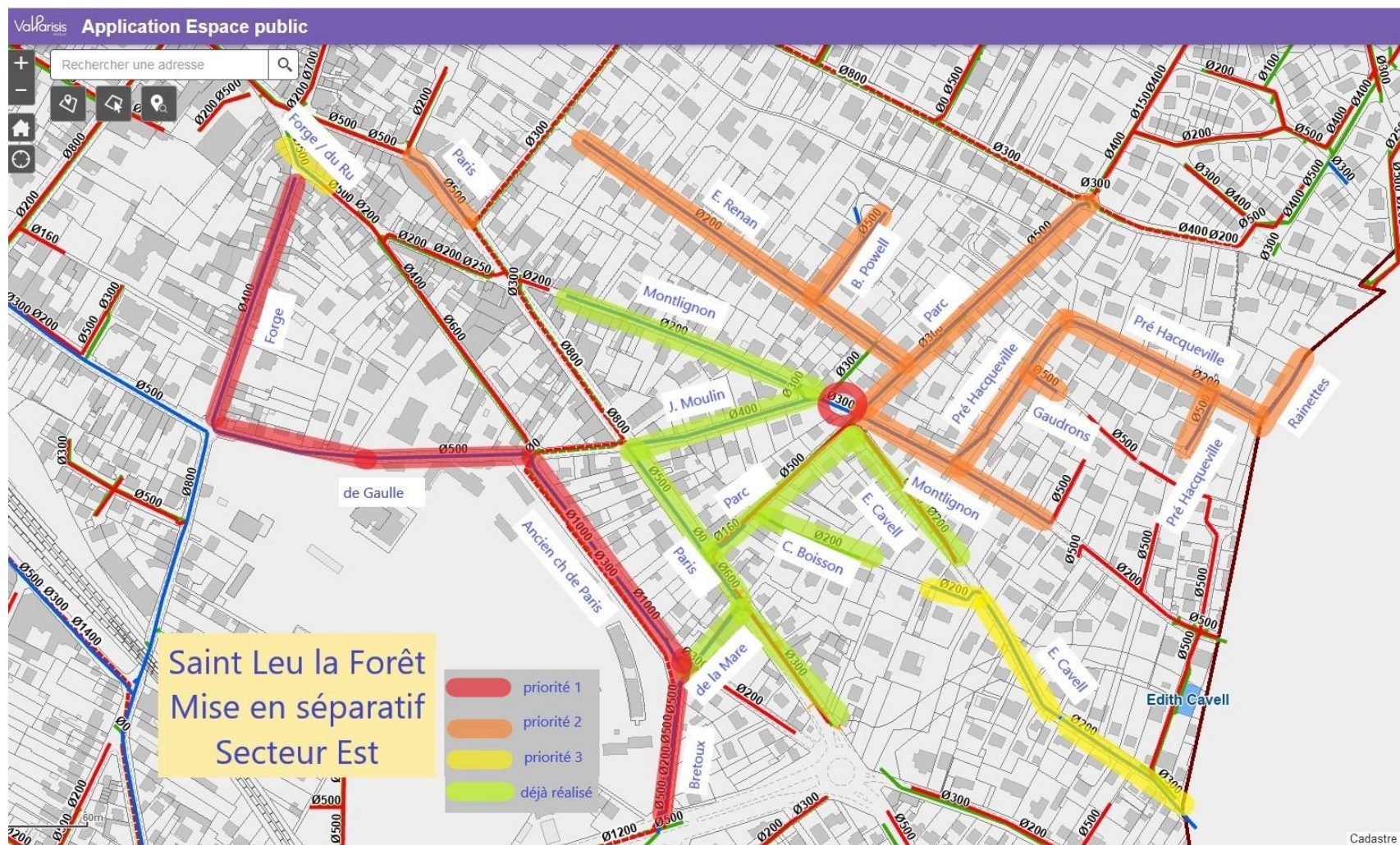
- Priorité 1 : 9 745 000 € à réaliser sur une période de 3 à 5 ans (2024 – 2028)
 - Priorité 2 : 8 280 000 € à réaliser sur une période de 3 à 5 ans (2029 – 2033)
 - Priorité 3 : 9 480 000 € à réaliser sur une période de 3 à 5 ans (2034 – 2038)
- 

Plan Pluriannuel d'Investissement, issu du SDA, pour la mise en séparatif (suite)



2018 - ???

Plan Général du secteur concerné



Historique de l'opération

L'opération de mise en séparatif du secteur « EST » a été initiée lors de la prise de compétence Assainissement – Eaux Pluviales Urbaines par la CA Val Parisis en 2018.

La ville avait alors indiqué à l'agglomération que ce secteur était dans le programme communal de réfection des voiries et d'enfouissement des réseaux, avec une priorité notamment pour le secteur restreint « Paris – Parc ».

Constituant le premier programme de la CA Val Parisis dans le domaine de mise en séparatif sur cette commune, il a fallu revoir complètement la démarche d'opportunité et de faisabilité. Ce qui n'avait pas été réalisé par la ville.

NB : pourquoi 2018 - ??? → le PPP Voirie de la ville nous empêche de travailler sur les rues de la Forge et Général de Gaulle avant 2033

Déroulement de l'opération « secteur EST »

1^{ère} phase : secteur « Paris-Parc », « Saint-Prix » et « Verdun »

❖ 2018

- Etude de modélisation des réseaux (18 k€)
- Première campagne de visites domiciliaires (26 k€)
- Validation d'un Avant Projet Sommaire de mise en séparatif

❖ 2019

- Mission de maîtrise d'œuvre publique pour les travaux sur domaine public (17 k€)
- Mission de maîtrise d'œuvre publique pour les travaux sur domaine privé (116 k€)

❖ 2020

- Marché public à bons de commande pour les travaux sur domaine privé

Déroulement de l'opération « Paris-Parc », « Saint-Prix » et « Verdun »

❖ Fin 2021 à fin 2022

- Travaux de mise en séparatif des réseaux sur le domaine public
 - 2,8 M€
 - 8 rues
 - Pose de 1 401 ml de canalisation EU (Ø 200 à 400)
- Création de la partie publique des branchements
 - 101 branchements particuliers

Déroulement de l'opération « Paris-Parc », « Saint-Prix » et « Verdun »

❖ Mi 2022 à mi 2023

- Travaux de mise en séparatif des installations privatives des propriétaires riverains sous maîtrise d'ouvrage publique
- Sur les 101 propriétés, 9 étaient déjà conformes, 23 ont refusé de participer à la campagne sous maîtrise d'ouvrage publique
- 69 installations privatives mises en conformité sous maîtrise d'ouvrage publique sur 92 nécessitant des travaux (75%)
- Montant total des travaux = 434 k€, soit une moyenne de 5,5 k€ / propriété
- Montant global de la subvention AESN = 342 k€, soit une moyenne de 4,3 k€ par propriétaire

Bilan de l'opération « Paris-Parc », « Saint-Prix » et « Verdun »

- Coût total de l'opération pour la CA Val Parisis, tout compris (pré-études, modélisation, pré-visites domiciliaires, études AVP et PRO, visites domiciliaires, maîtrise d'œuvre de travaux, travaux sur domaine public = 2,98 M€
- Coût du reste à charge pour les riverains après subvention de l'AESN = 90 538 €
- Coût moyen pour les particuliers après subvention de l'AESN = $90\,538 / 79 = 1\,146$ €
- Sur 101 propriétés existantes sur le secteur
 - 9 avaient déjà des installations privatives préalablement conformes à la mise en séparatif
 - 92 nécessitaient des travaux pour être conformes à la mise en séparatif
 - 69 ont participé à la campagne de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique (75 %)
 - 23 ont refusé d'y participer → Parmi eux, 13 ont, depuis 2024, réalisé les travaux de mise en conformité de leurs installations privatives sous leur propre maîtrise d'ouvrage.
 - Ce qui donne, au global à ce jour, un taux de mise en conformité de $69+13 = 82 / 92 = 89\%$

Retour d'expérience de cette opération « Paris-Parc », « Saint-Prix » et « Verdun »

- **Importance de la coordination des différents maitres d'ouvrage sur la programmation**
 - Travaux de voirie / travaux d'assainissement
 - Logique « politique »
 - Logique de bassin versant
 - Contraintes budgétaires
- **Difficulté de la maitrise d'ouvrage publique pour les travaux sur les installations privatives d'assainissement**
 - Collaboration non naturelle des particuliers : méfiance, contestation, tergiversation, lenteur de décision, non respect des engagements
 - Problèmes de chantier : remise en cause des travaux, de leur montant
- **Démarche très énergivore et chronophage**
- **Résultats satisfaisants malgré les difficultés**

Déroulement de l'opération « Paris-Parc-Moulin »

2^{ème} phase : secteur « Paris – Moulin »

❖ 2023

- Etudes de maîtrise d'œuvre AVP et PRO des travaux sur le domaine public
- Visites domiciliaires par le Délégué du Service Public de l'assainissement (cf 400 contrôles inopinés par an)

❖ 2024

- Travaux de mise en séparatif des réseaux sur le domaine public (405ml ; 1,2 M€)
- Création de la partie publique des branchements particuliers (62 branchements)

❖ 2024 – 2026

- Travaux de mise en séparatif des installations privatives par les particuliers sous maîtrise d'ouvrage privée.
- Subvention AESN dans le cadre de la convention de mandat AESN / CA Val Parisis

Déroulement de l'opération « secteur EST »

3^{ème} phase : secteur « Parc-Renan-Montlignon-Hacqueville »

- Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux réalisés relativement récemment par la commune
- Pas de travaux d'assainissement à l'époque
- Pas d'autorisation par la ville pour rouvrir les voiries dans l'immédiat
- Ces travaux de mise en séparatif de priorité 2 pour achever le maillage ne peuvent pas être entrepris prochainement

4^{ème} phase : secteur « Ancien de Chemin de Paris – de Gaulle - Forge »

- Idem ci-dessus

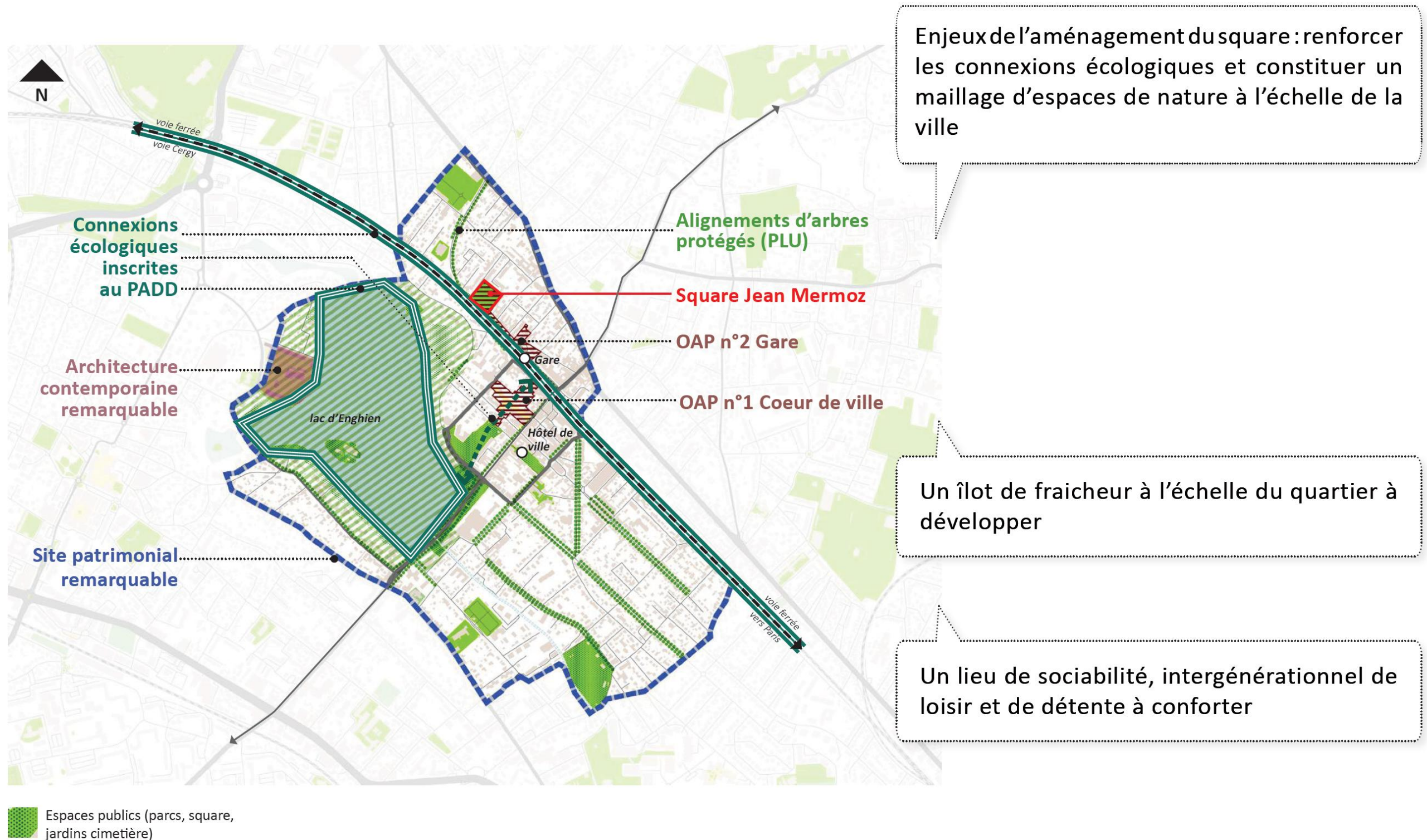
Travaux de renaturation et de désimperméabilisation Square Jean MERMOZ

Enghien-les-Bains
2024-2025



Enghien
LES BAINS

LE SQUARE JEAN MERMOZ À L'ÉCHELLE DE LA VILLE



LE SQUARE JEAN MERMOZ AVANT LES TRAVAUX



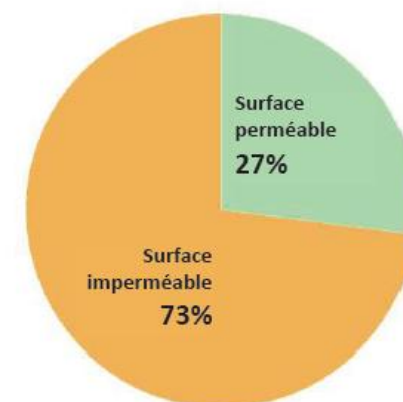
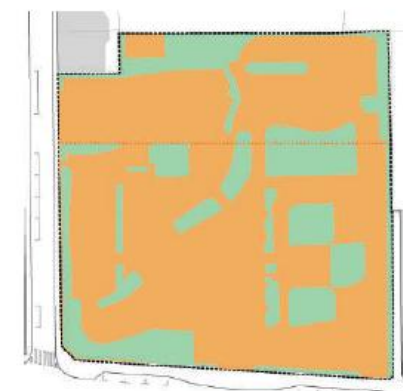
> DÉNIVELÉ :

- . 1,70 m entre le point le plus haut et le point le plus bas
- . Deux plateaux principaux avec une différence de hauteur moyenne de 0,70 m

> Surface totale : 5 863 m²

Dont :

- Surface perméable : 1 593 m² (27%)
- Surface imperméable : 4 270 m² (73%)



- Surface perméable : 1 593 m² (27%)

- 970 m² de massifs/haies
- 623 m² de pelouse
- 53 arbres

- Surface imperméable : 4 270 m² (73%)

- 2 670 m² cheminements en stabilisé
- 650 m² enrobé bitumineux
- 310 m² aire de jeux (sol souple) + ping pong (béton)
- 570 m² surfaces béton, maçonneries, escaliers
- 70 m² surfaces bâties

UN PATRIMOINE ARBORÉ À PRÉSERVER

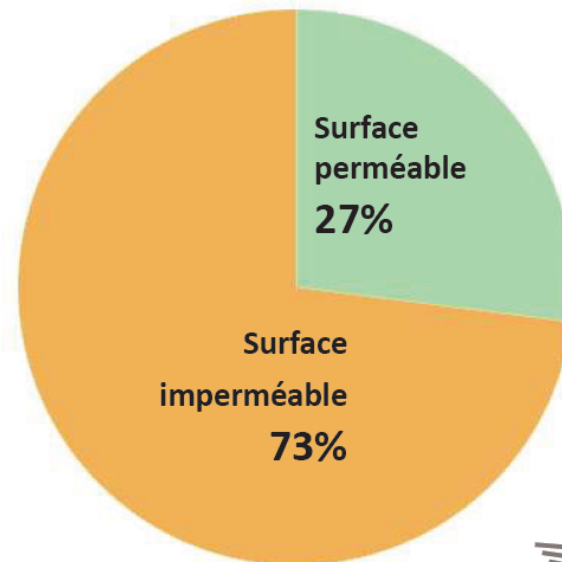
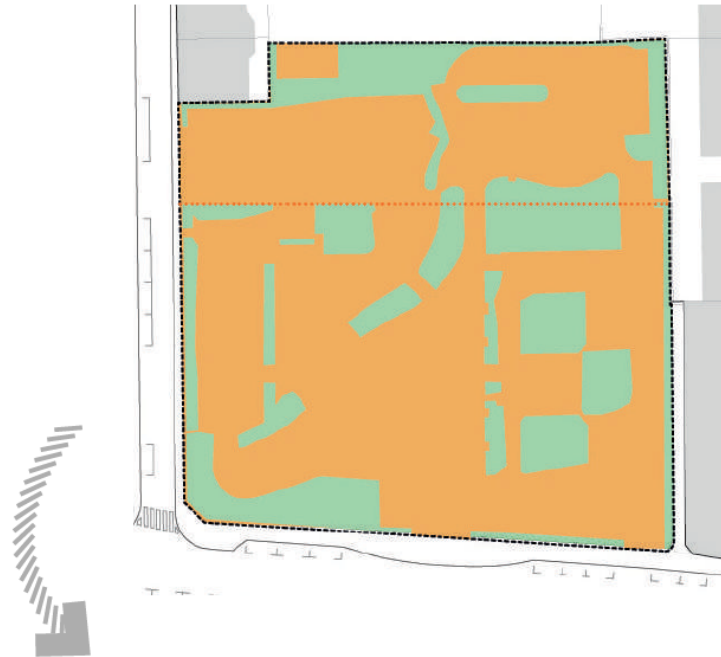


UN SQUARE À DESIMPERMEABILISER



DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS AU MAXIMUM ET FAVORISER LES SOLS VIVANTS

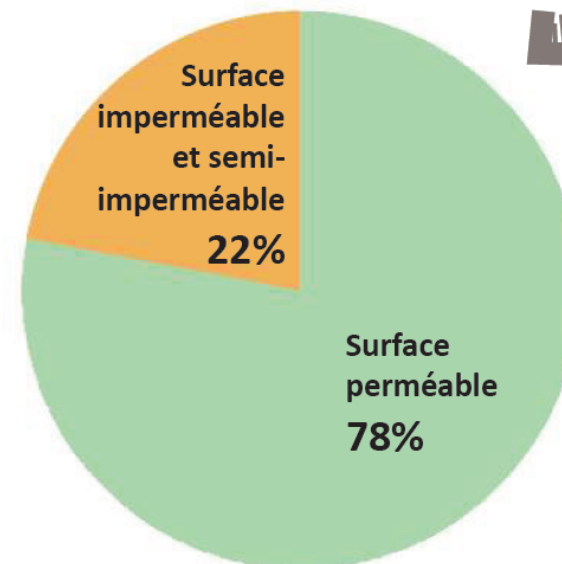
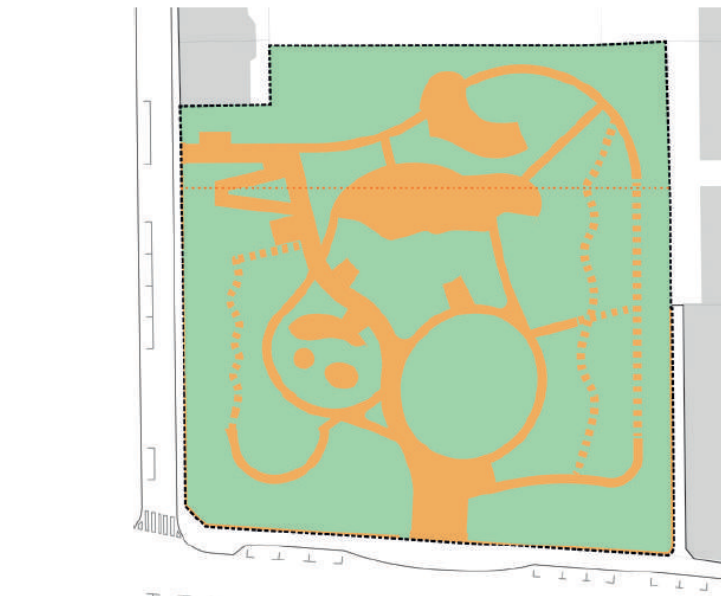
Surfaces existantes



OBJECTIFS :

- > Désimperméabiliser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- > Inverser le rapport actuel et passer à 78 % de surface perméable (soit environ 4600 m²)

Surfaces projetées







SQUARE JEAN MERMOZ

UN ESPACE REPENSÉ POUR TOUS

Bienvenue dans le square Jean-Mermoz !
Situé rue du Départ, ce lieu emblématique d'Enghien-les-Bains a été entièrement réaménagé pour vous offrir plus de nature, de fraîcheur et de confort.

Véritable havre de verdure au cœur du quartier nord, le square Jean-Mermoz allie espaces ludiques, zones de détente et lieux de rencontre dans un cadre apaisant et intergénérationnel.

UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Conçu pour préserver le patrimoine arboré existant, le projet intègre :

- Une palette végétale enrichie pour développer la biodiversité
- Du mobilier et des jeux en bois
- Des fontaines à eau
- Un atelier de réparation de vélos
- Une piste d'apprentissage du vélo pour les plus petits
- Des équipements de fitness et un parcours de santé
- Un espace bouliste
- Des tables de ping-pong et d'échecs

**Un espace public ouvert, vivant et durable,
conçu pour vous... et les générations à venir.**

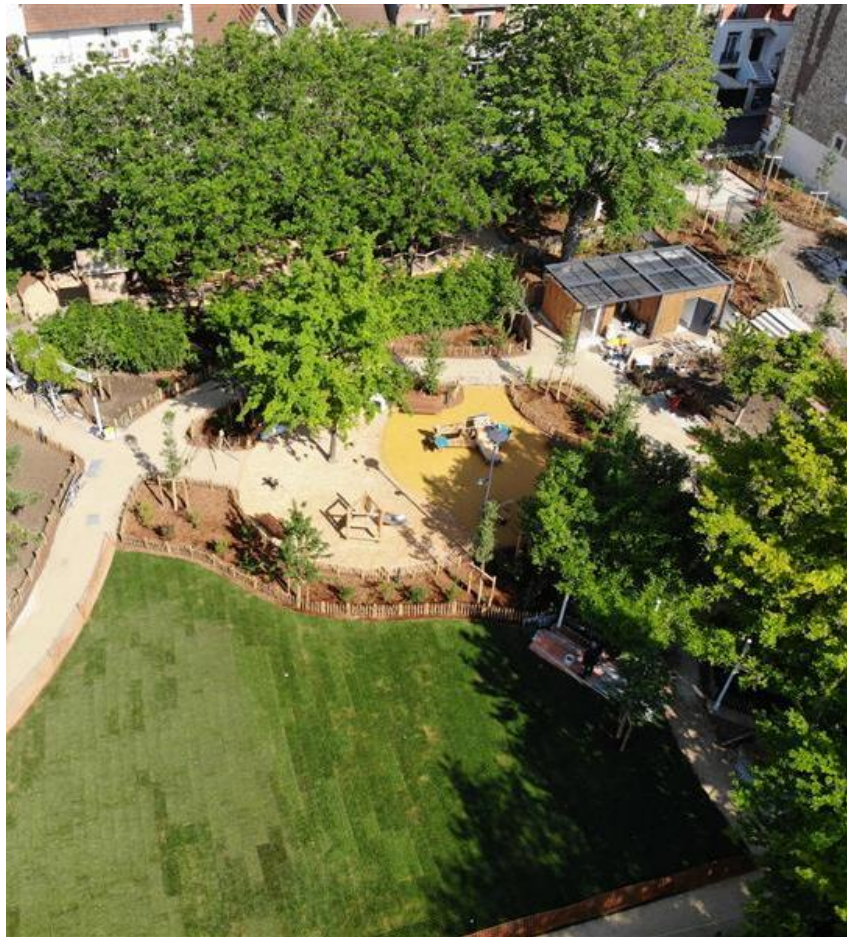
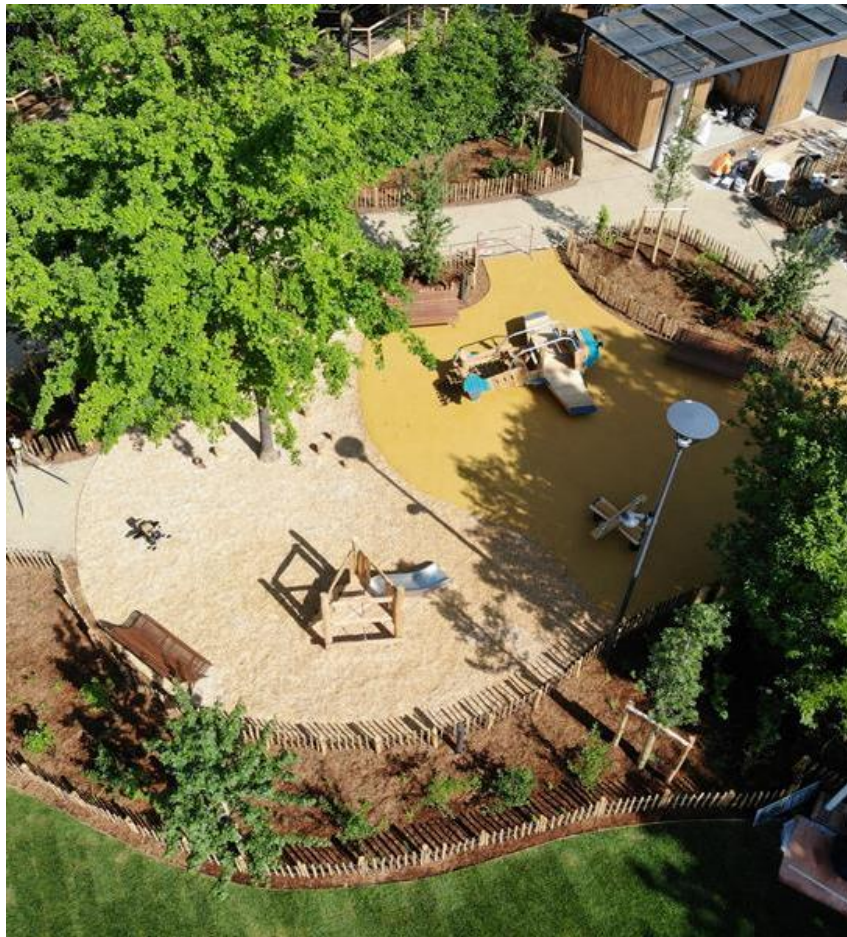
La stèle de Jean Mermoz, un symbole sauvegardé

Présente depuis l'inauguration du square en 1932, la stèle dédiée à Jean Mermoz a traversé les époques sans perdre de son importance. Restaurée et conservée avec soin, elle a été réintégrée dans la nouvelle configuration du site, en veillant à préserver son authenticité.



©Collection Jean-Pierre Bousquet



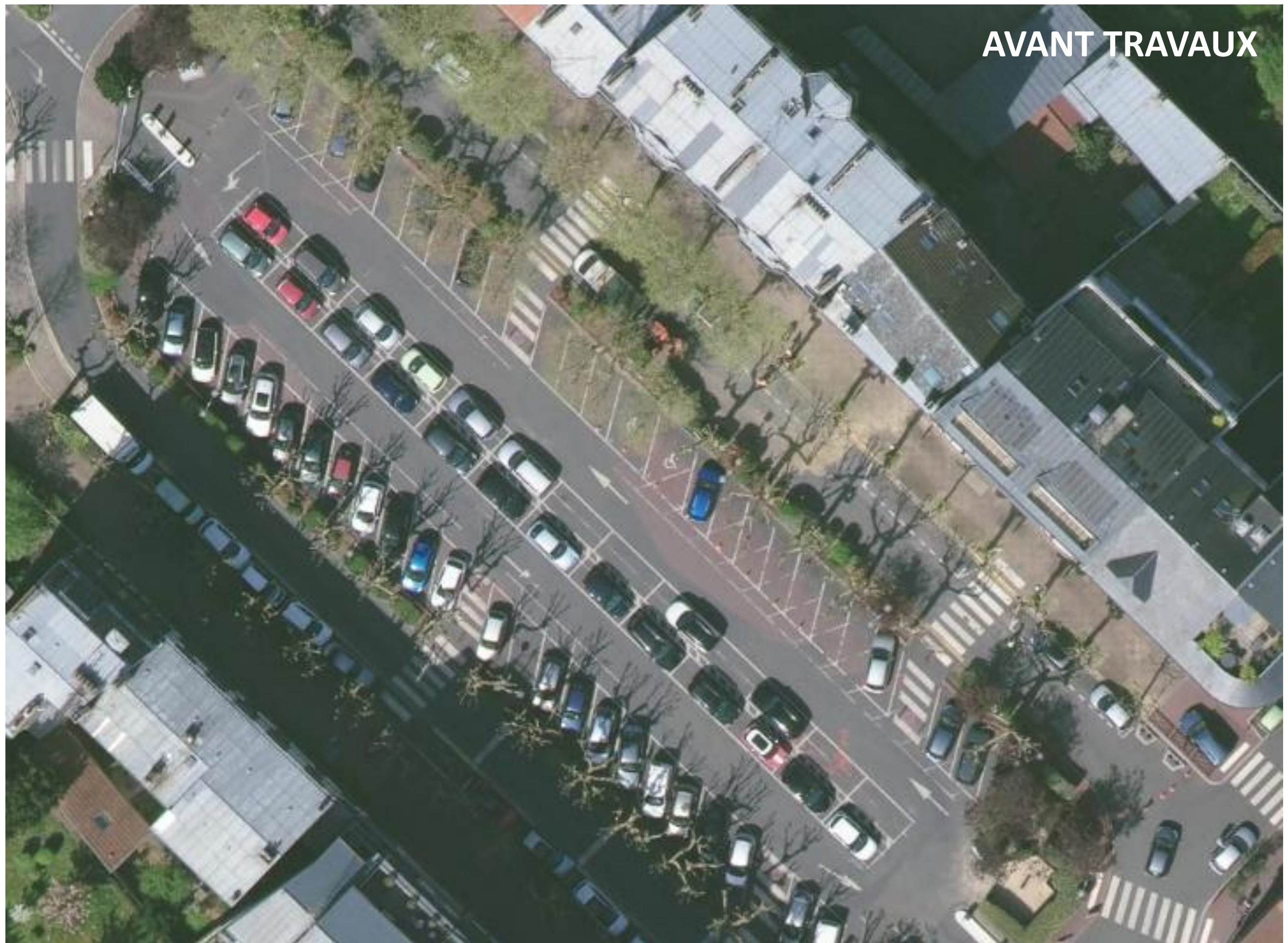


Travaux de désimperméabilisation Parking Verdun

Enghien-les-Bains
2024

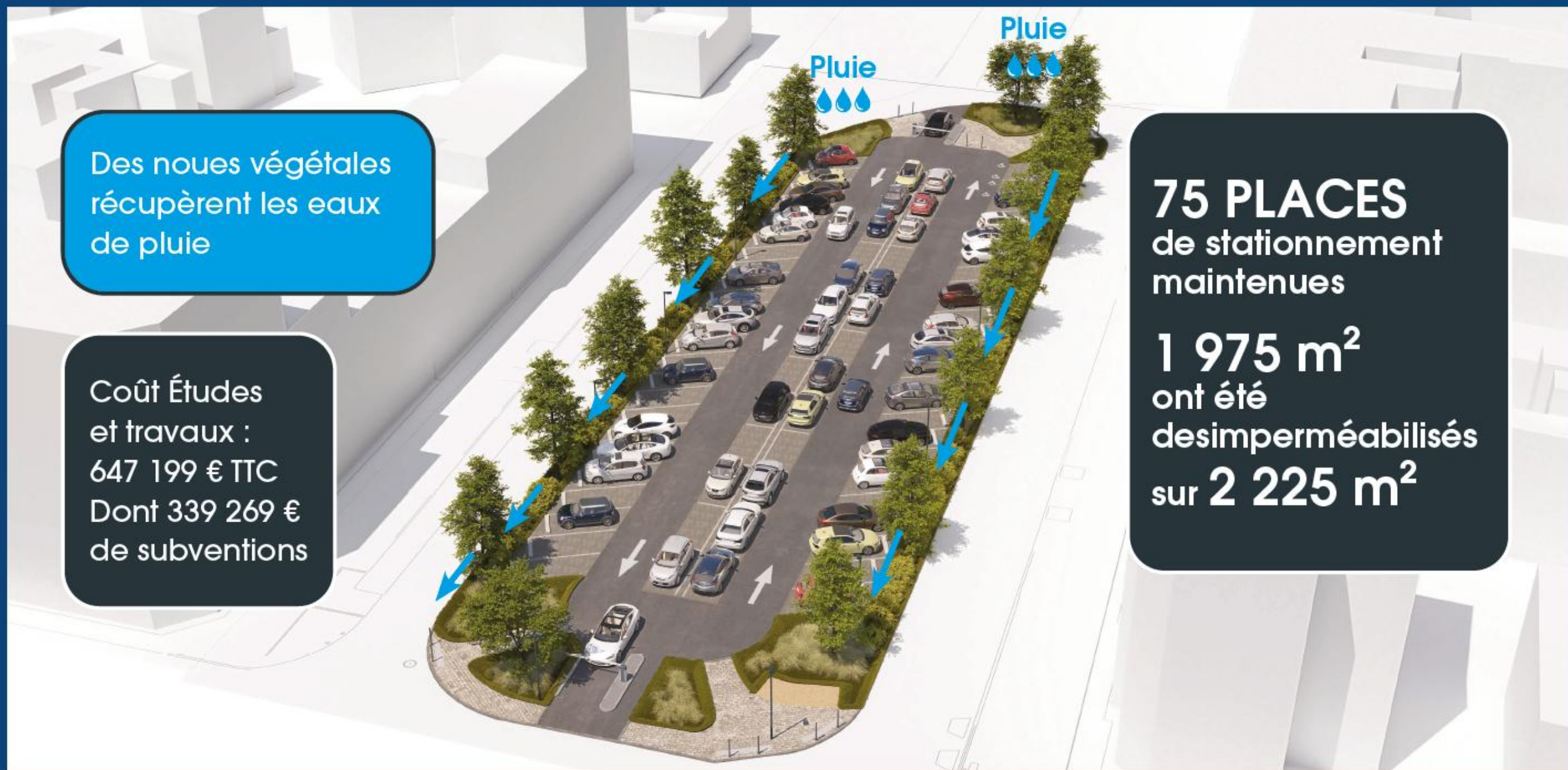


AVANT TRAVAUX





Désimperméabilisation des sols avec des revêtements laissant filtrer l'eau.



Des noues végétales
récupèrent les eaux
de pluie

Coût Études
et travaux :
647 199 € TTC
Dont 339 269 €
de subventions

75 PLACES
de stationnement
maintenues

1 975 m²
ont été
desimperméabilisés
sur **2 225 m²**

Maintien des
végétaux existants
et plantation de
nouveaux végétaux
adaptés au climat.



Noues



Pavés
avec joints
en gravillons



Enrobés
drainants



Pavés
avec joints
en gravillons



Enrobés
drainants



Pavés
avec joints
en gravillons



Noues



